



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-10(05)

Intégrité du mappage pour le contrôle des versions

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-10(05) – Intégrité du mappage pour le contrôle des versions (-M-)

Énoncés :

Exiger que la développeuse ou le développeur d'un système, d'un composant du système ou d'un service qui s'y rapporte maintienne l'intégrité du mappage entre les données de la version maîtresse qui décrivent, d'une part, la version actuelle du matériel, des logiciels et des micrologiciels servant à la sécurité et, d'autre part, la copie maîtresse des données de la version qui se trouve actuellement sur le site.

Responsable : Aucun

Discussion :

L'intégrité du mappage pour le contrôle des versions permet de résoudre la question des changements apportés aux composants matériels, logiciels et micrologiciels au cours du développement initial et des mises à jour du cycle de vie du système. Il est essentiel de maintenir l'intégrité entre les copies maîtresses des composants matériels, logiciels et micrologiciels servant à la sécurité (y compris les éléments de conception, les schémas du matériel et le code source) et les données équivalentes des copies maîtresses dans les environnements opérationnels pour garantir la disponibilité des systèmes organisationnels dont dépendent les fonctions liées à la mission et aux activités de l'organisation.